



**École nationale
de musique, danse
et art dramatique**
Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Guillaume MANDON

Adresse : 16 cours de la République 96100 Villeurbanne

Mail : guillaume.royge@gmail.com

Téléphone : 06 14 75 62 46

Date de Naissance : 16/04/2005

Ci-après désigné par le terme « **Guillaume Mandon** »

D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse : **46 cours de la République - 69100 Villeurbanne**

Représenté par **Stéphane Frioux**, en sa qualité de **Président**

Téléphone : **04 78 68 78 05** Mail : **assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr**

Numéro de Siret : **256 901 406 00015** Code APE : **8411Z**

N° licences : **1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188**

ci-après désigné par le terme « **ENM** »

D'autre part.

Préambule :

Dans le cadre des activités de l'ENM, la mise à disposition d'espaces aux élèves pour des projets personnels est possible dans le cadre d'un partenariat. A ce titre, l'ENM mettra des espaces à disposition pour le tournage d'un court-métrage, et le réalisateur s'engage à produire un capsule vidéo pour l'ENM dans le cadre de la communication autour des parcours préparatoires à l'enseignement supérieur (PPES) portés par l'ENM.

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'ENM mettra à disposition de Guillaume MANDON (Guillaume de la Royge) les espaces et salles de l'école pour le tournage du court métrage *Ames Radiés* de Guillaume de la Royge suivants :

- Mardi 23 avril : salle Beethoven de 12h30 à 15h30
- Mercredi 24 avril : Salles Prokofiev et Weil de 12h à 16h
- Jeudi 25 avril : salle Grenier à Musiques de 12h à 16h
- Vendredi 16 avril : la terrasse intérieure de l'ENM de 12h à 16h.

En contrepartie, Guillaume MANDON produira une capsule vidéo en lien avec la chargée de communication de l'ENM sur une période début mai à définir ultérieurement.

Article 2 : Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

Pendant le tournage :

- Mettre à disposition les espaces et salles nécessaires au tournage du court métrage pré-cités à l'article 1
- Transmettre les clés des différentes salles à Guillaume Mandon
- Baliser la terrasse pour empêcher l'accès aux publics pendant le tournage

En contrepartie :

- Coordonner la réalisation contrepartie par l'intermédiaire de la chargée de communication.
- Assumer l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

Article 3 : Obligations de Guillaume Mandon

Guillaume MANDON s'engage à :

Pendant la durée du tournage :

- Respecter les consignes de sécurité
- S'engage à respecter et à maintenir les lieux en bon état et nous pourra effectuer aucuns travaux.
- S'engage à ne pas filmer le logo de l'ENM dans la cour.

L'état de propreté des salles, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie.

En contrepartie :

- Tourner, monter une capsule vidéo des élèves en parcours préparatoire à l'enseignement supérieur.
- Délivrer la capsule terminée au 30 mai 2024.

Article 4 : Assurances

Guillaume MANDON et l'ENM attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 30 mai à minuit.

Article 6 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

L'ENM se donne la possibilité d'annuler le tournage en cas de force majeure (mesures gouvernementales liées à la pandémie, ou tout autre contrainte indépendante de sa volonté).

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne en deux exemplaires originaux, le 19 avril 2024,

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne
Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

Pour Guillaume Mandon



Syndicat Mixte de Gestion
de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
46 Cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Annexe 1 : Liste matériel

Samedi 1^{er} juin :

Matériel mis à disposition par Jazz à Cours et à Jardins

- 1 clavier (toucher lourd) + banquette réglable
- 1 batterie type « jazzette » + tapis + siège de batterie réglable
- 1 ampli basse
- 4 retours au minimum

Mis à disposition par l'ENM :

- 8 pupitres

Samedi 8 juin :

Matériel mis à disposition par l'ENM :

- 2 pupitres
- 2 amplis guitare : le DV mark blanc (en salle Bley ou Bernstein) et le Rolland Jazz Chorus (en salle Bley)
-

Récupération par un bénévole du festival à l'ENM le samedi 8 juin matin et restitution le lundi 10 juin.